

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 22 Février 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2018-02-16 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS – COMPETENCE MOBILITE – TRANSFERT DE
PERSONNEL**

DATE DE CONVOCATION : 15 FEVRIER 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 5 MARS 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTANA ayant la procuration de Bernard DEPAILLAT, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de Clément VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET (départ à la 2018-02-19), Jean-Luc STAROSSE ayant la procuration d’Olivier HEYOB, Emmanuel PAYEUR ayant la procuration de Mustapha ADRAYNI, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Laurent GUYOT ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Patrice KNAPEK, Christophe MAURY ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Isabelle GUILLAUME ayant la procuration de Fatima EZAROIL, Jean-Robert GORCE (départ à la 2018-02-08), Philippe MONALDESCHI, Bruno BECK ayant la procuration d’Isabelle GASPARD, Damien BRASSEUR (départ à la 2018-02-02), Roger JOUBERT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Damien BRASSEUR à compter de la 2018-02-02, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE (départ à la 2018-02-12), Elisabeth GILET ayant la suppléance de Kristell JUVEN, Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Michèle PILOT ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Michel NOISSETTE, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Guy SCHILLING ayant la procuration de Gérard HOWALD, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine GAY, Pascal MATTEUDI, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU, Thomas MIGOT (départ à la 2018-02-02), André FONTAINE, Dominique PERRIN ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS, André MAGNIER, Bernard DROUIN ayant la procuration de Régis MATHIEU, Jean-Louis CLAUDON ayant la procuration d’Alde HARMAND, Thierry COLLET.
<u>Etaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPARD, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS,
<u>Avis de procuration :</u>	Pour la 2018-02-01 : 18 avis procuration ; de la 2018-02-02 à la fin : 19 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	2018-02-01 : 48 présents ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 46 présents ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 45 présents ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 44 présents ; de la 2018-02-19 à la fin : 43 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	2018-02-01 : 66 votants ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 65 votants ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 64 votants ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 63 votants ; de la 2018-02-19 à la fin : 62 votants.

Pour mémoire, la nouvelle compétence mobilité, exercée par la CC2T à compter du 1^{er} avril 2018, comporte les missions suivantes :

1. Renforcer une offre de transports en commun sur l'axe RN4 et favoriser le rabattement sur Toul (notamment du Nord du territoire)
⇒ Ce qui suppose une extension de MOVIA avec des lignes régulières et du transport à la demande. Le besoin de desserte des ZAE de Gondreville et Velaine-en-Haye sera étudié, en particulier pour les personnels aux horaires décalés.
2. Mettre en œuvre des solutions de mobilités alternatives sur les communes non desservies en transports collectifs
⇒ Ce qui suppose la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins du territoire : transport solidaire avec les associations du territoire, co voiturage, autostop organisé, ...
3. Encourager les modes de transports collectifs et les modes actifs (vélo, marche)
⇒ Ce qui suppose du rabattement sur les gares routière et ferroviaires, la réalisation d'études et l'investissement dans des équipements dédiés, notamment dans les haltes et gares.

Le Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulaise exerce la compétence mobilité sur un périmètre de communes incluses dans celui de la CC2T. En conséquence, l'exercice de la compétence mobilité par la CC2T à compter du 1^{er} avril 2018 implique la dissolution du STAT et le transfert à la CC2T des agents qui lui sont rattachés.

En effet, l'article 40 de la loi NOTRÉ pose le principe selon lequel les agents issus des établissements dissous suivent le transfert des compétences induites par la dissolution.

Conformément à la législation en vigueur, les agents transférés seront nommés dans un emploi de même niveau qui tiendra compte de leurs droits acquis (grade, échelon, maintien du traitement indiciaire, régime indemnitaire, avantages sociaux et protection sociale complémentaire...)

Hiérarchiquement, les agents feront partie du pôle « Développement et aménagement du territoire » de la CC2T.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,

Vu la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT,

Vu le Décret n° 88-145 modifié ;

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Tuloises,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 validant la modification des statuts de la CC2T,

Vu la disponibilité des crédits budgétaires,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 1^{er} février 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur COCUSSE votant contre, autorise :

1. La création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2018
2. La création d'un poste d'adjoint administratif, emploi permanent à temps non complet à 17 h 30 hebdomadaire à compter du 1^{er} avril 2018

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20180222-2018_02_16-